

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2020

Le Conseil Municipal de Villefranche-sur-Cher, lors de sa réunion du 06 Mars 2020 a pris les décisions suivantes :

1° - Centre médical - opération de restructuration et d'extension

Monsieur Jean-Claude OTON, Maire, informe le Conseil Municipal que cette opération consiste en la rénovation des bâtiments situés 9 et 11, avenue de Verdun, cadastrés AT n° 165 et AT n° 164, pour la restructuration et l'extension du centre médical.

Le budget alloué à cette opération est de 1 400 000,00 € TTC, dont 1 007 261,00 € TTC pour les travaux.

Il est proposé de recourir à un maître d'ouvrage délégué, le but étant de confier à un tiers, un mandat de maîtrise d'ouvrage délégué pour faire réaliser, au nom, pour le compte et sous le contrôle de la Commune de Villefranche-sur-Cher, les études et les travaux de restructuration et extension du centre médical. Ce maître d'ouvrage délégué assurera le montage et le suivi de l'opération ; il interviendra pour le compte de la Commune dans la consultation et la désignation de l'ensemble des intervenants techniques de l'opération.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur OTON et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **décide** de voter le budget alloué à cette opération d'un montant de 1 400 000,00 € TTC,
- **autorise** le Maire à lancer les consultations pour la désignation du maître d'ouvrage délégué et de tous les autres intervenants techniques nécessaires à la réalisation de l'opération,
- **autorise** le Maire à signer une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée,
- **décide** de le désigner comme étant la personne habilitée à suivre l'exécution de la convention de mandat et donc de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2° - Travaux Mairie/agence postale - avenant lot n° 1 (désamiantage)

Considérant la délibération n° 107/2019 du 18 décembre 2019 relative à l'attribution du marché de travaux pour les travaux de l'agence postale et la jonction avec la mairie,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux du **lot n° 1 - désamiantage** attribués à l'Entreprise GULCIS - 41200 ROMORANTIN-LANTHENAY, **nécessitent un avenant, afin de valider les plus-values suivantes :**

- Avenant au plan de retrait
plus-value : + 400,00 € HT
- Installation de chantier
plus-value : + 1 524,00 € HT
- Curage

- plus-value : + 270,00 € HT
- Protection des surfaces
- plus-value : + 460,00 € HT
- Retrait des matériaux amiantés
- plus-value : + 608,00 € HT

Monsieur le Maire présente les caractéristiques de l'avenant n° 1 :

Lot	Entreprise	Montant HT Base	Avenant 1	Nouveau montant
01	GULCIS	6 285,52 €	5 182,00 €	11 467.52 €
	T.V.A. 20 %	1 257,10 €	1 036,40 €	2 293.50 €
	TOTAUX T.T.C.	7 542,62 €	6 218,40 €	13 761.02 €

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 au lot n° 1, comme détaillé ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'avenant n° 1 au lot n° 1 - désamiantage

Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

3° - Travaux Mairie/agence postale - avenant lot n° 8 (menuiserie bois)

Considérant la délibération n° 107/2019 du 18 décembre 2019 relative à l'attribution du marché de travaux pour les travaux de l'agence postale et la jonction avec la mairie,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux du **lot n° 8 – menuiserie bois** attribués à l'Entreprise LETEILLIER - 41600 CHAUMONT SUR THARONNE, **nécessitent un avenant, afin de valider les plus-values et moins-values suivantes :**

- Déduire fourniture et pose banque guichet
 - moins-value : - 917,50 € HT
 - Fournir et pose des champlats de finition
 - plus-value : + 153,00 € HT
 - Travaux complémentaires pour dépose console, placard, tablettes
 - plus-value : + 278,00 € HT
- soit une moins-value de 486,50 € HT**

Monsieur le Maire présente les caractéristiques de l'avenant n° 1 :

Lot	Entreprise	Montant HT Base	Avenant 1	Nouveau montant
08	LETEILLIER	10 558,36 €	486,50 €	10 071.86 €
	T.V.A. 20 %	2 111,67 €	97,30 €	2 014.37 €
	TOTAUX T.T.C.	12 670,03 €	583,80 €	12 086.23 €

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 au lot n° 8, comme détaillé ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'avenant n° 1 au lot n° 8 - menuiserie bois

Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

4° - Cession parcelle communale cadastrée AI n° 720

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Société Civile Immobilière MFI - 1180, route de Romorantin à Villefranche-sur-Cher, a décidé de se porter acquéreur de la parcelle communale cadastrée section AI n° 720, sise sur la zone industrielle de la Bezardière, qui avait été louée pour une durée de 50 années qui ont commencé à courir le 01 janvier 1970, pour se terminer à pareille époque de l'année 2020.

Le Maire rappelle les termes qui stipulent qu'à l'expiration du bail : « *le preneur aura la faculté d'acquérir le terrain, moyennant un prix correspondant au montant de la dernière année de loyer, payable comptant* ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

↪ **décide** de céder à la SCI MFI la parcelle cadastrée section AI n° 720 sise au lieu-dit « la Bezardière », d'une superficie de 5 077 m², pour la somme de 190,33 € (cent quatre vingt dix Euros et trente trois centimes), correspondant au dernier loyer annuel.

↪ **précise** que tous les frais induits par cette vente seront à la charge de la SCI MFI.

↪ **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

5° - Approbation des comptes de gestion commune et assainissement 2019

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les **comptes de gestion commune et assainissement** dressés par le Trésorier accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer. Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations sont régulières et justifiées.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

➔ **déclare** que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2019 par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part ;

6° - Comptes administratifs commune et assainissement 2019

Monsieur OTON Jean-Claude, Maire s'est retiré au moment du vote

En application de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur OTON Jean-Claude, Président, demande au Conseil Municipal de désigner un Président de séance. Madame ANTOINE Nelly est désignée en tant que Présidente de séance.

Le Conseil Municipal, délibérant sur les comptes administratifs 2019, dressés par Monsieur OTON Jean-Claude, Maire,

➤ **donne** acte de la présentation faite des comptes administratifs 2019, tant pour la **comptabilité principale que pour la comptabilité du service assainissement**.

7° - Affectation résultats de l'exercice 2019 du budget commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Jean-Claude OTON, Maire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 ;

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de 484 831,96 €
- un déficit cumulé d'investissement de - 263 763,50 €
- un solde négatif de restes à réaliser de - 34 526,00 €

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- à titre obligatoire :
- au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement recettes, (résultat cumulé et restes à réaliser) 298 289,50 €.
- le solde disponible 186 542,46 € est affecté au compte 002 recettes de fonctionnement.

8° - Vote des taux d'imposition 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de maintenir pour 2020, le taux des taxes, ainsi qu'il suit :

• taxe d'habitation	21,41 %
• taxe foncière sur les propriétés bâties	22,18 %
• taxe foncière sur les propriétés non bâties	57,68 %

9° - Attribution des subventions 2020 aux associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité, décide d'attribuer au budget 2020, les subventions suivantes pour un montant total de **36 102,00 €** :

↳ Amicale 4L Francvilloise	150,00 €
↳ Amicale Billard Francvilloise	200,00 €
↳ Artistic productions	800,00 €
↳ Association des Conciliateurs de Justice	100,00 €
↳ Association Touristique Vallée du Cher	50,00 €
↳ CAUE de Loir-et-Cher	415,00 €
↳ Centre interpro formation d'Apprentis (41)	320,00 €
↳ BTP CFA de Loir-et-Cher	140,00 €
↳ BTP CFA d'Indre-et-Loire	140,00 €
↳ Campus des Métiers et de l'Artisanat (37)	80,00 €
↳ Comité de la Foire Cantonale	150,00 €
↳ Comité Secours Populaire	100,00 €
↳ Cycloportifs Francvillois	300,00 €
↳ Etoile sportive Villefranche	9.200,00 €
↳ Gym Détente Francvilloise	2.600,00 €
↳ Le Souvenir Français	300,00 €
↳ Les Restaurants du Cœur	100,00 €
↳ Mission Locale du Romorantinois	150,00 €
↳ Prévention routière	100,00 €
↳ Société de Musique « Les Amis Réunis »	2.100,00 €
↳ Société de Musique « Ecole de Musique »	2.200,00 €
↳ APEL de l'Ecole Sainte Marie	300,00 €
↳ Badminton Club Francvillois	300,00 €
↳ Le Bec fin francvillois	5.000,00 €
↳ FNACA	150,00 €
↳ Association des LL41	100,00 €
↳ DDEN 41	80,00 €
↳ Sologne Nature Environnement	100,00 €
↳ Unité locale de la Croix Rouge	100,00 €
↳ Collectif AVEN 41	50,00 €
↳ Association stérilisation chats errants du 41	500,00 €
↳ Villefranche d'ici et d'ailleurs	500,00 €
↳ Amicale scolaire des jeunes	8 899,00 €
↳ Tour du Loir-et-Cher	328,00 €

↳ **charge** Monsieur le Maire d'effectuer le règlement de l'ensemble de ces subventions.

Par 18 voix pour
1 voix contre de M. REMINDER Georges
1 abstention de Mme DESROCHES Nicole

10° - Vote du budget commune 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le Budget Principal de la Commune de Villefranche-sur-cher pour l'année 2020 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- Section de fonctionnement : 2 639 158.46 €

- Section d'investissement : 1 137 848.50 €

11° - Affectation résultats de l'exercice 2019 du budget assainissement

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Jean-Claude OTON, Maire ;

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 ;

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de 110 716,60 €

- un excédent cumulé d'investissement de 93 856,94 €

Décide à l'unanimité, d'affecter les excédents de fonctionnement et d'investissement comme suit :

• en report à nouveau, en fonctionnement recettes au compte 002, la somme de 110 716,60 €.

• en report à nouveau en investissement recettes au compte 001, la somme de 93 856,94 €.

12° - Vote du budget assainissement 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le Budget du service Assainissement de la Commune de Villefranche-sur-cher pour l'année 2020 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- Section de fonctionnement : 214 344.00 €

- Section d'investissement : 325 939.00 €